

Article premier. — Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi et fonctionnant, on laïciserà les écoles communales, au besoin graduellement.

Art. 2. — Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera, par des mesures successives et progressives, les écoles congréganistes libres.

La première partie du plan a été réalisée.

On est en train d'exécuter la seconde.

*(Voix de N.-D. de Chartres.)*

---

#### Manière de faire le Chemin de la Croix dans les oratoires des religieuses

---

Dans les maisons des religieuses, lorsque la chapelle est petite, les personnes présentes à l'exercice du Chemin de la Croix peuvent demeurer chacune à sa place, pourvu qu'une des religieuses aille de station en station et s'y arrête pour y dire les prières accoutumées.

*(S. C. I., 7 mai 1902.)*

---

#### Bibliographie

---

LOUIS JOLLIET, DÉCOUVREUR DU MISSISSIPI, PREMIER SEIGNEUR DE L'ILE D'ANTICOSTI.

Il vient de paraître à Québec un livre du plus haut intérêt: « Louis Jolliet, découvreur du Mississipi et du pays des Illinois, premier seigneur de l'île d'Anticosti, » par Ernest Gagnon.

L'auteur, qui est un Canadien-Français, établit par une série de documents que le véritable découvreur du Mississipi n'est pas Cavalier de la Salle, comme on l'a cru jusqu'ici, mais que c'est Jolliet, ce fils d'un ouvrier de la basse-ville de Québec, orphelin dès l'âge de cinq ans, qui, devenu un des meilleurs élèves des Jésuites, avait su gagner, dès ses premiers pas dans la vie, la confiance des Tracy, des Courcelles, comme plus tard celle des Frontenac, des Champigny, des Denonville.

Petit-fils par sa mère d'Adrien d'Abancourt, Louis Jolliet, qui devait mourir sur une des îles du bas du fleuve Saint-Laurent, à une date qu'on ignore et dans des circonstances dont